

Direction des Affaires générales  
Décision 2023-007

**LE PRESIDENT  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
CAMPUS CONDORCET**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu le décret N° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu la délibération n°2021-27 du 30 novembre 2021 accordant au Président de l'établissement public Campus Condorcet les délégations prévues du 7° au 12° de l'article 7 du décret précité ;

Vu la Décision n°2022-024 du 12 janvier 2023 portant Délégation de signature ;

**Article Unique : Délégation temporaire de signature**

Délégation temporaire de signature est donnée à Madame Hélène GOBERT, Directrice Générale Adjointe en charge de Projets Immobiliers, à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement public et dans la limite des attributions de ce dernier et pour la durée limitée suivante : du 2 au 9 mai 2023 au matin :

**Onze membres  
pour un campus**

Centre national  
de la recherche  
scientifique

École des hautes  
études en sciences  
sociales

École nationale  
des chartes

École Pratique  
des Hautes Études

Fondation  
maison des sciences  
de l'homme

Institut national  
d'études  
démographiques

Université Paris 1  
Panthéon - Sorbonne

Université  
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8  
Vincennes Saint-Denis

Université  
Paris Nanterre

Université  
Sorbonne Paris Nord

Objet de la délégation	Plafond K€ HT
Signature des marchés publics, accords- cadres, protocoles transactionnels, groupements de commande, délégation de service public, (Gestion et exécution des marchés : bons de commande, affermissement des tranches conditionnelles, avenants portant augmentation du montant du marché, décisions de poursuivre, ordres de service, application des pénalités, exécution des marchés aux frais et risques des titulaires, lettres de mise en demeure) ;	Marchés de toute nature 1000 K €  Marchés de travaux 5000
Les contrats, actes, décisions, correspondances et documents ;	De toute nature 1000K€ De travaux 5000K€
Les plaintes déposées au nom de l'établissement	
Les certifications conformes à l'original de tout document ;	
Tous les actes portant liquidation et ordonnancement (recettes/dépenses/opérations pour tiers) ainsi que la certification du service fait hors ses propres frais de mission et de réception ;	

Fait à Aubervilliers, 27/04/2023



Pierre-Paul Zalio

Président de l'établissement public Campus Condorcet

Affichée et publiée le 27 avril 2023 – Exécutoire le 2 mai 2023.